

*[Traduction]*

Le 11 juin 2012

Monsieur Michael Horgan  
Sous-ministre des Finances  
Ministère des Finances du Canada  
140, rue O'Connor  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

**Objet : Demande d'information du DPB n° IR0081(a)**

Monsieur,

Dans le cadre des pouvoirs qui me sont conférés en vertu du paragraphe 79.3(1) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, j'aimerais obtenir des informations supplémentaires au sujet des répercussions financières des réductions des dépenses indiquées au tableau 6.7 du budget de 2012 (<http://www.budget.gc.ca/2012/plan/toc-tdm-fra.html>).

Je voudrais savoir plus précisément quel est l'effet des réductions de dépenses annoncées dans les budgets de 2010 et de 2011 sur les différentes catégories de Charges de programmes directes du tableau 6.6 du budget de 2012 (*Perspectives concernant les charges de programmes*). Cela inclut les réductions prévues aux *Charges de fonctionnement*, aux *Charges de fonctionnement pouvant faire l'objet d'un gel* et aux *Paiements de transfert*.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette question. N'hésitez pas à communiquer avec mon bureau si vous avez besoin d'éclaircissements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur parlementaire du budget,

*[Signature]*

Kevin Page

**c.c.** Rick Stewart, secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique

## Demande d'information du DPB

1) Numéro de la demande	IR0081(a)
2) Personne ressource au bureau du DPB	Jason Jacques (613-995-3315 ou jason.jacques@parl.gc.ca)
3) Type de demande	Ponctuelle
4) Objectif du DPB	Étayer l'analyse des perspectives concernant les charges de programmes du gouvernement fédéral présentées dans le budget de 2012.
5) Volet concerné du mandat du DPB	Conformément à l'alinéa 79.2a) de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> , le DPB doit réaliser, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays.
6) Renseignements et données demandés	Détermination des conséquences à long terme des réductions de dépenses présentées au tableau 6.7 du budget de 2012, et qui concernent les budgets de 2010 et de 2011, ainsi que de leurs liens avec différentes catégories des Charges de programmes directes (p. ex. <i>Charges de fonctionnement</i> et <i>Paiements de transfert</i> ).
7) Priorité	Normale
8) Date de présentation de la demande	Le 11 juin 2012
9) Date de livraison demandée	Le 25 juin 2012